

L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 14 novembre 2013

Le temps s'est arrêté pour la rocade sud.

Le 12 octobre, « *le candidat-maire révèle ses intentions* » dans Ouest-France. A la question du journaliste : "On oublie définitivement la rocade sud ?", la réponse de Frédéric Béatse, maire d'Angers, est claire. "Oui. Sur le papier, c'est très beau. Mais techniquement et financièrement, c'est un gouffre".

Oublions l'appréciation « *l'esthétique* ». Ce qui est important, c'est que la Ville d'Angers rejette publiquement et sans détour le projet de rocade sud, déjà reporté l'an dernier à des échéances lointaines par la Ville et par Angers Loire métropole. En attendant le coup d'arrêt définitif espéré par les associations en première ligne depuis des années : le Camp de César, Stop Rocade, Les Gaubourgs Champs Saint Martin et la Sauvegarde de l'Anjou, le Camp de César a engagé un recours contre le SCOT du Pays Loire Angers qui laisse possible la réalisation de cette voirie. Et il mènera les actions nécessaires contre le projet de barreau au nord des Ponts-de-Cé qui ressemble tant à un début sournois de réalisation de la rocade sud. Nos arguments resteront pertinents, nos actions efficaces. Les grands traits de l'avenir des déplacements sur l'agglomération d'Angers sont connus. La priorité restera donnée à la seconde ligne de tramway (à l'horizon 2020, selon les dernières nouvelles). L'argent public se fera encore plus rare. Et le retour du sens des réalités (sous les contraintes ?), décelé chez nos élus, les conduit désormais à adopter - enfin - une sage décision.

Joseph Leroyer
Président du Camp de César

Le recours contre le SCOT du Pays d'Angers

Un SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) définit les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, d'équipements et d'environnement.

Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays d'Angers concerne 68 communes..

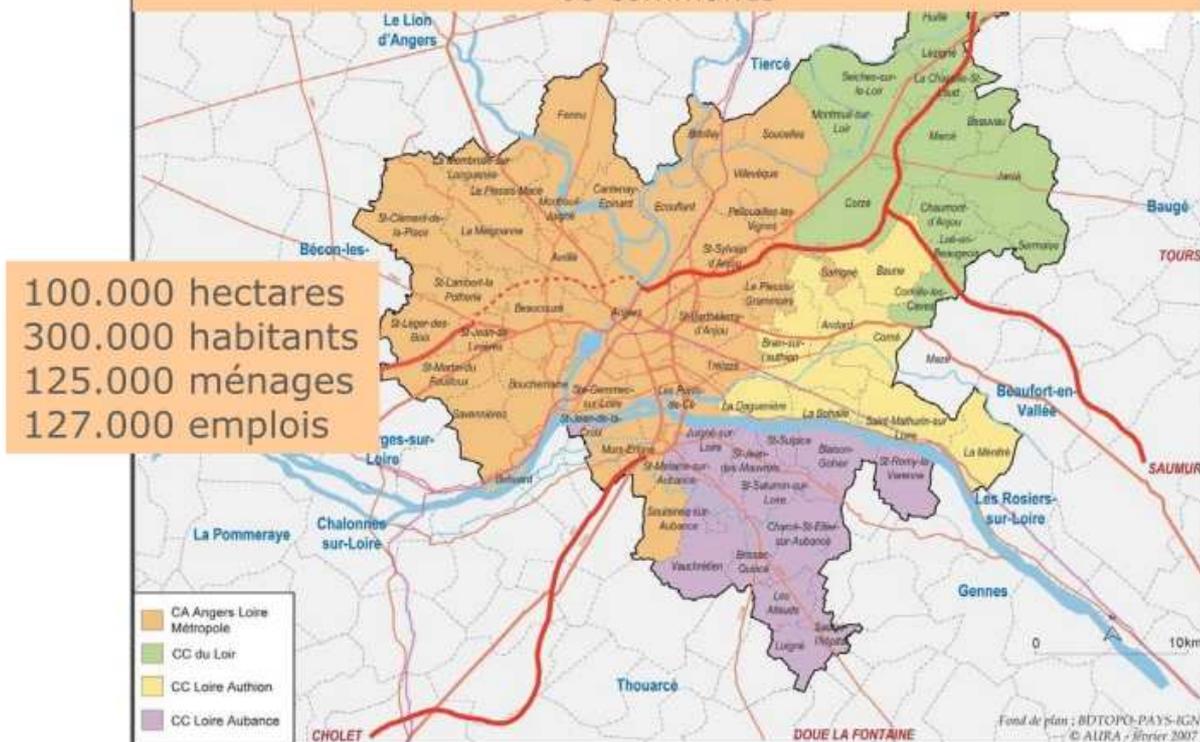
En novembre 2011, le Syndicat Mixte de la Région Angevine a approuvé le SCOT du Pays Loire Angers. Le Schéma ne recommandait pas la réalisation de la rocade sud, mais il ne s'opposait pas à son principe et un tracé figurait dans les documents graphiques des PLU.

La réglementation des SCOT prévoit que les collectivités doivent s'engager à faire ce qu'elles y inscrivent. Elles n'ont pas la possibilité d'y inscrire tout et n'importe quoi "au cas où...", ce qui est le cas dorénavant pour la rocade sud. Le 2 avril 2012, l'association du Camp de César a adressé au Tribunal administratif de Nantes un recours à l'encontre de cette délibération. Angers Loire métropole n'a pas encore produit de mémoire en défense. Ce recours sera maintenu tant que la rocade sud n'aura pas disparu des documents d'urbanisme.

Le 19 avril 2012, la Cour administrative d'appel de Douai a confirmé l'annulation en 2010, par le tribunal administratif de Rouen, du SCOT Le Havre Pointe de Caux Estuaire à la demande de deux associations.

Territoire concerné par le SCOT

1 communauté d'agglomération, 3 communautés de communes,
66 communes



Le Plan Local d'Urbanisme en chantier

Après le SCOT du Pays d'Angers, voici venu le temps du Plan Local d'Urbanisme communautaire pour l'agglomération angevine. Un PLU qui débouchera sur le futur aménagement du territoire pour 33 communes et 265 000 habitants et qui devra être conforme au SCOT et au Grenelle de l'Environnement.

On attend plusieurs avantages du PLU :

- mieux prendre en compte la question des déplacements en liant les nouvelles constructions à la desserte en transports en commun
- valoriser les atouts de la campagne aux portes de la ville
- limiter l'urbanisation et le grignotage des espaces naturels et agricoles..

Tout ceci concerne le sud d'Angers, Sainte Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé.

Le PLU est associé réglementairement à deux autres documents, le PDU et le PLH. Le PDU (Plan des Déplacements Urbains) détermine l'organisation du transport, de la circulation et du stationnement à l'échelle intercommunale. Le PLH (Programme Local de l'Habitat) précise le nombre et le type de logements à prévoir.

Calendrier du Plan Local d'Urbanisme communautaire

Phase 1 : Diagnostic et enjeux - 2011-2012

- Diagnostic et enjeux ;
- Etat initial de l'environnement.

Phase 2 : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - 2012-2013

Le PADD fixe le projet d'évolution et de développement du territoire pour les décennies à venir en s'assurant que le règlement et le zonage reposent sur un projet global et cohérent.

- Orientations;
- Débat sur le PADD en conseil d'agglomération et dans les conseils municipaux ;
- Définition des orientations d'aménagement et de programmation ;
- Zonages et règlement

Phase 3 : Arrêt de projet – fin 2014

- Achèvement du PADD qui précise les grands axes de développement »)
- Retour du projet dans les communes pour une concertation avec les habitants
- Arrêt du projet en conseil d'agglomération

2014 sera marquée par la fin des études pour la seconde ligne de tramway d'Angers, les élections municipales, cantonales et européennes

Phase 4 : Enquête publique et approbation – 2015

- Examen des personnes publiques associées
- Enquête publique
- Fin 2015 ? Approbation du PLU.



PLU et rocade sud

Jean-Luc Rotureau, vice-président d'Angers Loire métropole en charge de l'urbanisme, a présenté les principes du Plan Local d'Urbanisme lors d'une réunion publique à Sainte Gemmes-sur-Loire le 12 mars. Une belle opportunité pour savoir ce que devenait le projet de rocade sud dans le PLU.

Joseph Leroyer, président du Camp de César, a rappelé que le principe de la rocade sud était inscrit dans le SCOT. Cela signifiait-il que la rocade serait aussi inscrite dans le PLU ? Jean-Luc Rotureau a rappelé que, depuis l'adoption du SCOT, Angers Loire métropole s'était prononcée contre le lancement de la rocade sud. Rien ne pourrait donc se faire jusqu'à la fin du PLU en 2025.

Selon lui, l'emplacement réservé pour la petite rocade sur le PLU actuel Les Ponts-de-Cé / Sainte Gemmes-sur-Loire « *ne serait pas retenu a priori* ». Sa suppression devrait permettre aux horticulteurs et maraîchers de pouvoir continuer à se projeter dans l'avenir. L'horticulture ne demande qu'à se développer. Les gros clients « font leur marché » sur Sainte Gemmes et Les Ponts-de-Cé, achetant le complément ailleurs.

Le Barreau sud à peine démarré... et déjà mal parti.

La rocade sud depuis le Carrefour Mignon jusqu'au Pont de l'Atlantique a disparu du paysage. Le nouvel enjeu, c'est le « barreau sud » dont l'étude, voire la réalisation, ont été demandées par Angers Loire métropole le 12 juillet. Une voie de 1,3 km qui partirait toujours du Carrefour Mignon et emprunterait le Chemin des Trois Paroisses pour se terminer route du Hutreau. Cette voie, contournant le nord des Ponts-de-Cé, constituerait un début de réalisation, sans l'afficher, de la rocade sud. Le Conseil général, puis Angers Loire métropole ont déjà acquis dans le passé un certain nombre d'habitations le long du chemin des Trois Paroisses en vue de laisser le champ libre à une liaison sud.

Jean-Luc Rotureau estime qu'il y a urgence à engager les études pour ce barreau sud, voire à entreprendre sa réalisation. Le Camp de César estime que la décision de créer une infrastructure routière ne peut être prise avant la réalisation d'une enquête cordon : « origine-destination » sur Les Ponts-de-Cé et particulièrement l'avenue Galliéni et la rue David d'Angers,

Le dossier du Barreau sud ne figure pas dans le Plan routier départemental pour les 6 années à venir. Angers Loire métropole a demandé à ce que le barreau sud y figure, mais le Conseil général a refusé tout net.

Lors de la réunion sur le PLU du 12 mars, le maire de Sainte Gemmes-sur Loire a déclaré qu'il n'était pas favorable à la création de ce barreau sud qui renverrait la circulation sur la commune.



Les solutions alternatives.

Place à l'imagination pour régler les problèmes de circulation des heures de pointe. Le développement des transports en commun, le covoiturage, l'intervention sur les horaires d'embauche et de sorties dans les zones d'activités et ailleurs... et d'autres pistes à explorer permettront d'absorber le trafic de demain

Les associations proposent des solutions alternatives et durables à la rocade sud.

La Sauvegarde de l'Anjou plaide pour une desserte en tramway attractive pour l'accès sud d'Angers. L'évolution des trafics au Sud Est de l'agglomération peut également être modifiée par la réalisation d'une offre en transport en commun performant. Plutôt que la longue prolongation sud de la ligne du tramway envisagée par l'étude Arcadis, une fourche du tramway, plus rapide et donc plus attractive, pourrait être aménagée. Elle rejoindrait la ligne A rue de Strasbourg et desservirait le quartier Orgermont, le CFA de la CCI, la Clinique de l'Anjou, voire le futur quartier des Hauts-de-Loire sur Les Ponts-de-Cé.

D'autres aménagements de voiries pourraient permettre une autre répartition des flux entre les véhicules individuels et les nombreux camions qui desservent la zone industrielle entre Sainte Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé. Une réflexion pourrait être engagée sur des aménagements de l'avenue Galliéni. La suppression des feux rouges et la mise en place de giratoires pour fluidifier la circulation figurent sur des documents graphiques du cabinet d'études Arcadis,

Des aménagements récents portent déjà leurs fruits.

La réalisation des ronds-points de Haute Perche (Saint Melaine-sur-Aubance) et Gatignolle réduit le nombre de voitures qui vont emprunter le CD 112 (Les Ponts-de-Cé-Sainte Gemmes-Bouchemaine) pour aller du sud Loire sur Beaucouzé. Depuis que la rocade Est a fait l'objet de travaux sur sa traversée de la Loire, la traversée des Ponts-de-Cé s'est améliorée.

La solution de problèmes de déplacements par l'extension du réseau routier sans besoin manifeste et vérifié sérieusement est un modèle qui appartient au passé. Le Camp de César mettra toujours sa connaissance du dossier et la richesse des regards de ses adhérents au service de la recherche de solutions alternatives, beaucoup moins coûteuses (voire gratuites !) et non destructrices de l'environnement et de l'agriculture.

François Grether (Angers Rives nouvelles) : la rocade sud, un projet dépassé

Les voies sur berges vont être réhabilitées tout au long de leur traversée d'Angers. Un chantier ambitieux qui sera mené sur 30, 40, 50 ans.. Une concertation a été engagée avec un certain nombre d'Angevins pour connaître leur avis sur ce projet. Le 23 mai, une réunion publique présentait les résultats en présence de François Grether, architecte de ce projet baptisé « *Angers Rives nouvelles* ». L'harmonisation des déplacements y tient une part importante. « *Angers ne dispose pas d'un système de rocade parfait, mais bénéficie d'une équerre autoroutière* (en l'occurrence l'A11 Paris-Nantes et l'A87 qui vient de Cholet. *50 000 véhicules passent chaque jour par le centre-ville. Il faudrait que 20 000 empruntent ces autoroutes* ». Actuellement, la voie rapide venant de Nantes longe le lac de Maine, traverse la Maine par le pont de l'Atlantique et devient ensuite la voie sur berges. Une bretelle part sur la droite pour rejoindre le boulevard Charles Barangé et la Roseraie.

Le projet Angers Rives nouvelles prévoit, à la place, la réalisation d'un grand carrefour, là où se trouve la piscine de la Baumette. Deux voies partiront de ce carrefour : une vers la promenade de la Baumette et une autre vers la voie urbaine qui remplacera les voies sur berges actuelles. Et le projet de rocade sud ? « C'est un projet à l'intérieur de l'agglomération qui ne règlera pas le problème, affirme François Grether. Il faut utiliser les départementales qui supportent le trafic au sud. On ne résout pas l'avenir des villes avec des voies rapides. D'ailleurs, on n'en construit plus guère. Si une vraie rocade doit être réalisée, il faut la faire plus au sud ».



Angers Rives Nouvelles

La poursuite de notre combat contre la rocade sud a un coût.

Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux
Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez le devenir, faites-nous retour de ce bulletin d'adhésion dûment complété.

Association du Camp de César

Chez Joseph LEROYER, Chemin de la Chauvelaie,
49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Nom / Prénom :

.....

Adresse :

.....
.....
.....

Tel :Mail :

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César.

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2014 :

12 € par adhérent; 24 € pour un couple.

Cotisation de soutien à partir de 15 € par adhérent

Date : / /

Signature :

Les GEMMOISERIES 2013 ont connu un énorme succès

L'Association du Camp de César,
organisatrice de cette manifestation

remercie chaleureusement les bénévoles, les exposants
et le personnel de la Commune qui ont contribué à la
réussite de cette journée. et leur donne rendez-vous
pour les prochaines Gemmoiseries le 12 Octobre 2014.

Les GEMMOISERIES se tiennent chaque année
le 2^e dimanche d'octobre



www.campdecesar.org

E-mail : camp-de-cesar@orange.fr Tel : 06 83 82 86 81
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR
pour la protection de l'environnement